

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HAWKES—LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION TROMPEUSE DE M. LALONDE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a peut-être, par inadvertance induit la Chambre en erreur pendant la période de questions, quand il a déclaré que l'Alberta tirait avantage des taxes imposées sur l'essence au Québec. Il faut savoir que presque toute l'essence vendue au Québec est importée.

Mme le Président: A l'ordre. Les débats relatifs aux faits et aux déclarations ne constituent pas une question de privilège. Le député tente de prolonger la période des questions. Il devrait savoir que cela ne se fait pas.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MCKINNON—LA RÉPONSE DE M. MACGUIGAN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la troisième tentative du ministre pour répondre à l'une de mes questions. Il a inclus dans ses données des éléments qui n'ont rien de militaire, comme les avions Twin-Otter, les frais de réparation des moteurs de ces avions . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je vois que le député veut débattre de la question, mais il y a d'autres moments pour le faire. Le Règlement n'est pas en cause.

M. Nielsen: Madame le Président, sans vouloir contester de quelque façon les décisions de la présidence, on pourrait revoir les événements d'aujourd'hui à la lumière de l'intervention du député de Saint-Denis (M. Prud'homme), laquelle a donné au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) l'occasion d'obtenir en fait une prolongation de la période de questions. Je me suis dit alors que ni la question ni la réponse n'auraient dû être autorisées. Le député de Victoria (M. McKinnon) cherchait tout simplement à obtenir la même faveur que le député de Saint-Denis et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mme le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a eu la parole à 3 h 3 environ. Il est vrai que nous dépassons de quelques minutes l'heure à laquelle la période des questions se termine normalement. J'allonge parfois la période de deux ou trois minutes, surtout quand j'ai l'impression que les réponses, notamment, ont pris plus de temps que d'habitude. Il m'est très difficile de couper court à certaines réponses longues, pas toutes, parce que, évidemment, les députés veulent l'information. Certaines réponses sont plus compliquées que d'autres.

Dépôt de document

J'ai coupé la parole au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). Je trouvais sa réponse trop longue, alors je l'ai interrompu. J'ai aussi pensé qu'il aurait pu donner l'information la première fois que la question lui a été posée. J'ai supposé qu'il aurait d'autres occasions de donner cette information à la Chambre.

J'ai donné la parole au député de Saint-Denis qui a posé une question tout à fait légitime. Toute question posée pendant la période des questions peut recevoir une réponse. C'est précisément ce qui s'est produit à 3 h 3. Je ne vois pas là de dérogation à la coutume.

M. Prud'homme: Madame le Président, je voudrais soulever très brièvement une question de privilège. Je tiens à préciser à la Chambre qu'à aucun moment madame le Président ne pouvait savoir que ma question portait sur le même sujet.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est bien évident pour tous les députés que je ne sais pas d'avance ce que seront les questions.

M. Taylor: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez fait remarquer que vous souhaitiez que nous ayons toute l'information voulue. Nous devrions certainement pouvoir en disposer intégralement et non pas partiellement.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau, des rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mardi 6 avril 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PETRO-CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ POUR 1981

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies du rapport annuel de Petro-Canada pour l'année 1981.

[Traduction]

Mes collègues de l'opposition seront heureux de noter que les comptes sont excédentaires et non pas déficitaires, comme ils le disaient hier.